

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2013

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CD67

présenté par  
M. Saddier

-----

### ARTICLE 13

À l'alinéa 36, après le mot :

« agricoles »,

insérer le signe et les mots :

« , l'agrandissement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ne pas restreindre le champ d'intervention des Safer en leur permettant de pouvoir réaliser des agrandissements, sans que ceux-ci se limitent à atteindre une « dimension économique viable » telle que définie par le schéma directeur régional des exploitations agricoles.